

LES MOMENTS « J'M'EN FOUS » (*FUCKIT MOMENTS*)

Devant les nombreuses difficultés à se désister, certaines personnes judiciairisées se font avaler par le désespoir et vivent un moment que Hasley, Armstrog et Wright ont qualifié de « *Fuck it* » (que ne traduirons par « J'm'en fous »). Pour ces auteurs, il faut considérer ces moments comme étant autant le produit que la réponse au fatalisme. L'humanisme demeurerait une façon de les prévenir.

* Halsey, M., Armstrong, R. et Wright, S. (2017).

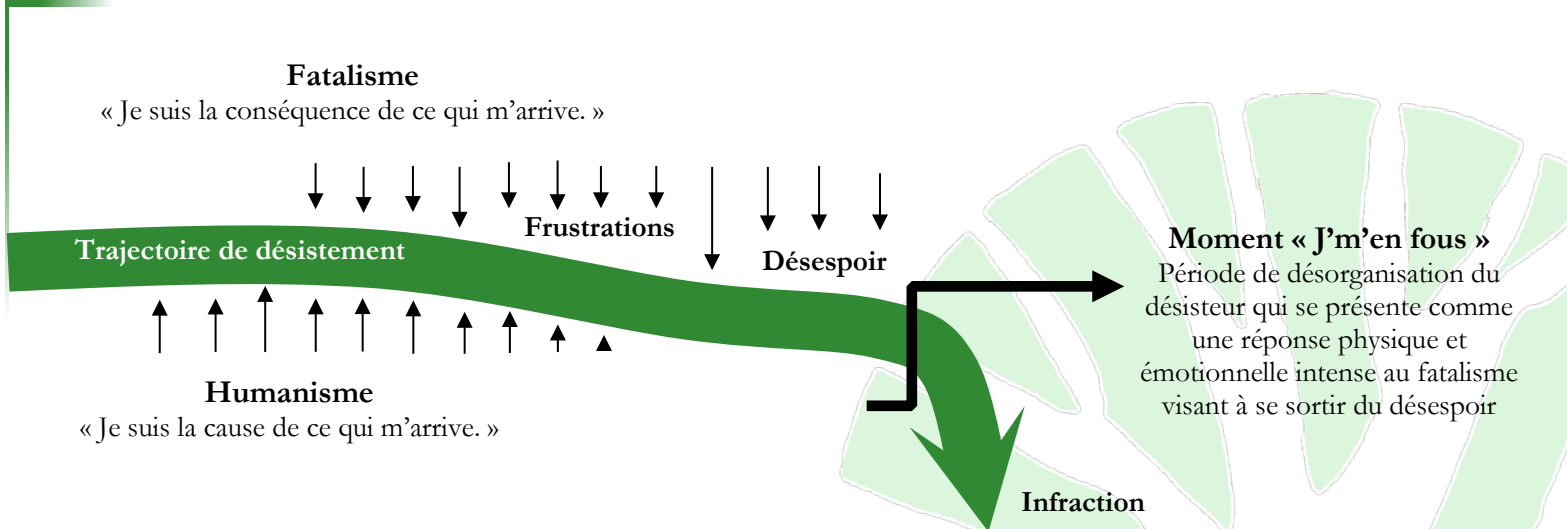
'F*ck It!': Matza and the Mood of Fatalism in the Desistance Process. *The British Journal of Criminology*, 57(5), 1041-1060. doi: [10.1093/bjc/azw041](https://doi.org/10.1093/bjc/azw041)

* Mark Halsey, Flinders University
Ruth Armstrong, University of Cambridge
Serena Wright, University of Cambridge

CONTEXTE

En s'appuyant sur le concept d'« attitude fataliste » de Matza (1990), les chercheurs ont exploré les témoignages de 74 personnes judiciairisées (en Australie, aux États-Unis et en Angleterre) interrogées à plusieurs reprises pour examiner le sens que peut prendre l'isolement social et économique des personnes judiciairisées qui sortent de détention. L'examen de cette attitude permettrait de comprendre pourquoi certaines d'entre elles abandonnent le processus de désistement de façon temporaire (et parfois spectaculaire), lors d'un moment culminant appelé le moment « J'm'en fous » (*fuck it moment*). Cela permet d'ouvrir une réflexion pour renouveler le concept de récidive et voir comment prévenir ces moments.

L'INFLUENCE DU FATALISME DANS UNE TRAJECTOIRE DE DÉSISTEMENT



Par exemple :

Dylan a passé 10 ans en prison pour de multiples vols. Après six semaines de libertés conditionnelles, il a recommencé à consommer de la drogue. Il n'a toutefois pas voulu en parler à son agente de probation, par peur de représailles. Quand les problèmes liés à sa consommation se sont aggravés, sa conjointe l'a obligé à aller chercher de l'aide, mais son agente lui a dit qu'il devait déboursier pour obtenir un tel support. Cette situation l'a mis en colère. Il a fini par se dire que personne ne voulait l'aider et s'est isolé davantage dans son problème jusqu'à le plonger dans le désespoir. Dès lors, il a commencé à s'absenter du travail, s'est remis à voler, a arrêté d'aller voir son agente de probation et fini par écoper d'une peine de plus de six ans.

FAITS SAILLANTS

VERS UNE CONCEPTION PLUS HUMANISTE DE LA RÉCIDIVE

Au lieu de voir les moments « J'm'en fous » comme un revirement vers la criminalité, les chercheurs invitent à les comprendre de manière plus humaniste, c'est-à-dire comme une perte de ses capacités émotionnelles et pratiques pour persévérer dans le désistement. Pour les participants, l'infraction est devenue dans cette perspective une réponse au fatalisme et leur a permis de renouer avec un ordre moral alternatif dans lequel ils étaient responsables de leur vie. La récidive est ainsi décrite comme une tentative de reprendre le contrôle, qui apporterait certitude et stabilité, dans un moment de grande précarité.

QUATRE INGRÉDIENTS QUI FAVORISENT LES MOMENTS « J'M'EN FOUS »

1. Accumulation de frustrations liées à l'incapacité à atteindre et à maintenir un succès.
2. Rupture des communications en ce qui concerne les difficultés rencontrées durant le désistement.
3. Manque de réactivité des services quand les difficultés sont formulées.
4. Autosabotage comme moyen d'exprimer la souffrance provenant de la transition.

QUATRE CARACTÉRISTIQUES DES MOMENTS « J'M'EN FOUS »

1. Ils sont une expression du désir de se désister du crime ou du moins, de réduire la gravité de celui-ci.
2. Ils sont annoncés par les personnes judiciarisées elles-mêmes.
3. Ils révèlent des incapacités tant du système que des personnes à trouver du soutien efficace dans un moment approprié.
4. Ils constituent des réponses mal adaptées à des situations irréalisables.

CONCLUSION

Pour prévenir les moments « J'm'en fous », il faut que s'opère une désescalade du fatalisme, puisque c'est lui qui piège les personnes judiciarisées dans le désespoir. Cela peut se faire par plusieurs moyens :

- Convaincre la personne que sa situation peut et va s'améliorer;
- Reconnaître les efforts déployés pour réussir, et ce, même si la personne a échoué;
- Alimenter l'idée que la personne qui veut se désister peut être la cause de ses succès;
- Donner accès à la personne qui veut se désister à un réseau de ressources qui pourraient être contactées en tout temps pour répondre de façon adaptée à ses besoins;
- Créer une alliance aidant/aidé avant même la sortie de détention;
- Rester ouvert à l'honnêteté.

Par ailleurs, pour se sortir de l'impasse, il n'en tient pas seulement à la volonté de la personne, mais aussi aux interventions et à un soutien social de qualité. Les moments de « J'm'en fous » peuvent être vus comme un blocage profond qui survient chez la personne judiciarisée au cours d'un travail sur elle-même pour se reconstruire. Il devient dès lors nécessaire de l'aider à solidifier ses forces et à être attentif à la grande fragilité du processus de désistement.

RÉFÉRENCE

Matza, D. (1990 [1964]). *Delinquency and Drift*. Transaction Publishers.